

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 24 Juin 2021

Délibération N° 2021-26

L'an deux mille vingt un et le 24 juin à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX,

Etaient absents excusés: Francis RICARD (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Alain LAHELLEC

Date de la Convocation :	18/06/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers de la CCVH - année 2020

Le conseil municipal de Pouzols,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2021 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers pour l'année 2020.

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

à l'unanimité des présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers de la CCVH pour l'année 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Délibération N° 2021-27

L'an deux mille vingt un et le 24 juin à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX,

Etaient absents excusés: Francis RICARD (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Alain LAHELLEC

Date de la Convocation :	18/06/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: REVISION DES TARIFS DE LOCATION AUX PARTICULIERS DE LA SALLE DES FETES

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la salle des Fêtes communale est de plus en plus sollicitée par les associations du village et surtout par les privés.

Les tarifs appliqués n'ont pas été révisés depuis le 22/06/2006.

Des travaux d'isolations, de conformité électrique, de rénovation (changement des menuiseries, peinture...), d'aménagement de sanitaires avec point d'eau ont été réalisés en 2019,

Madame le Maire propose au Conseil de réviser les tarifs de location et de caution en gardant le principe de location uniquement aux résidents de la Commune.

Le Conseil municipal de la commune de POUZOLS,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le quorum étant atteint, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

A compter de ce jour,

- De fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour les résidents de Pouzols à titre privé comme suit :
 - Location: 150 €
 - Caution pour dégradation : 1 000 €
- De conserver la gratuité pour les associations et organismes publics partenaires ;

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Délibération N° 2021-28

L'an deux mille vingt un et le 24 juin à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX,

Etaient absents excusés: Francis RICARD (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Alain LAHELLEC

Date de la Convocation :	18/06/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: PLAN DE RELANCE - CONTINUITE PEDAGOGIQUE - CONVENTION de financement au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Mme le Maire expose que le dossier de demande de subvention déposé par la Commune au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) a été retenu (publication le 28 mai 2021).

Il convient de signer une convention de financement qui servira de support au paiement de la subvention accordée.

Le Conseil municipal de la commune de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le quorum étant atteint,
à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- d'autoriser Madame le Maire à signer avec les services de l'Etat la convention de financement correspondante à la subvention accordée au titre de l'appel à projets 2021 pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 24 Juin 2021

Délibération N° 2021-29

L'an deux mille vingt un et le 24 juin à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX,

Etaient absents excusés: Francis RICARD (a donné pouvoir à Véronique NEIL), Alain LAHELLEC

Date de la Convocation :	18/06/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)

Objet: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE HERAULT INGENIERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault n° AD/120218/A/19 portant création d'une agence départementale d'assistance technique

Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault n° AD/090418/A/20 portant adoption des statuts, du règlement intérieur de Hérault Ingénierie

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-26 en date du 18 décembre 2018 portant adhésion de la commune à Hérault Ingénierie,

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal,

Madame le Maire expose :

La commune est adhérente de l'Agence départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie. Cette agence permet d'apporter aux territoires l'appui et l'expertise des services départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, domaines à forts enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques très spécifiques.

En complément, Hérault Ingénierie propose des prestations d'assistance dans les champs de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement. Elle peut accompagner le bloc communal dans des missions à caractère administratif, juridique ou financier. Les collectivités membres peuvent s'appuyer sur une ingénierie territoriale leur permettant de mener à bien des projets de qualité et complexes, via une assistance à maîtrise d'ouvrage garantissant aux prestataires privés des programmes optimisés et un suivi qualifié de leurs contrats.

En tant que membre, la commune dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale. Suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient de désigner le représentant de notre commune et son suppléant.

Madame le Maire propose Jean-Noël SATGER en qualité de titulaire et Francis RICARD en qualité de suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE POUZOLS,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents,

DECIDE

• de désigner :

son représentant titulaire : Mr Jean-Noël SATGER

son représentant suppléant : Mr RICARD Francis

pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'Agence technique départementale Hérault
Ingénierie

• Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre
de ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Véronique NEIL